



Arriérés de pension alimentaire

Par **lulubelle2603**, le **04/02/2008 à 14:20**

L'ex compagne de mon mari est partie du jour au lendemain habiter a 450kms du domicile de mon mari sans l'avertir(il l'a su la veille de son départ).rnMon mari n'a jamais pu rien dire et a toujours fait la route aller et retour pour voir sa fille durant les vacances qu'il lui restait (car il ne la voyait plus un week end sur deux).rnAUjourd'hui la mere de la petite reclame des arriérés de pension alimentaire à mon mari, car il n'a jamais revu la pension a la hausse car la mere n'a jamais participée aux frais ni a aucun voyage.rnPourtant , ils s'etait mis d'accord sur ce fait pas d'augmentation car pas de participation aux voyages. Une révision de procès est encours. Ma question est pensez vous que la juge sera du coté de mon mari a ce sujet. Un voyage coute tout de meme a mon mari 150€ par voyages a raison de 10 aller et retour par an.rnMerci de votre reponse.